



## « Urbanisme, aménagements et équipements »

Atelier 'Fiches actions' du 15 juin 2011, 21h00

**Présents :** M. BARBIER Jean-Yves- Architecte retraité, M. BAUD Jacques- 1<sup>er</sup> adjoint, M. BOUDELIER Laurent- conseiller municipal, M. COLIN Dominique- Vendée Logement, M. DAVID Gaétan - services de la ville, Mme GUINAUDEAU Aline - DDTM85, M. KOREN Eric- Conseiller municipal, Mme. LE ROUX Josiane - conseillère municipale urbanisme agenda 21, M. LEFEBVRE Jean Louis- bioconsomm'acteurs Vendée, Mme MARCHAL Danielle - CPNS, M. MARION Michel - Amis de la corniche, M. PICHOT Bernard - conseil des sages, Mme TOURNARDRE Christiane-Hilairoise  
**Animation :** M. POISSON Pascal - ECODEVA Conseil, M. GUILLOTTE Florian - SCIC les 7 vents du Cotentin

Compte rendu de l'atelier « urbanisme, aménagements et déplacements »

### Rappel sur l'élaboration des pistes d'actions

M. POISSON débute l'atelier en remémorant le processus de construction des fiches actions. Cet atelier a été précédé par deux ensembles de rencontres au cours desquelles un état des lieux, puis un travail sur les pistes d'actions a été réalisé. Les pistes d'actions sont issues du questionnaire envoyé aux habitants, du blog dédié à l'agenda 21 et ont été sélectionnées et complétées par les élus. Il s'agit aujourd'hui de discuter du contenu des fiches actions, de décrire comment chaque action peut se mettre en œuvre.

Enjeu: Maîtrise de la consommation des espaces agricoles

### Action 1 : Limiter et maîtriser l'étalement urbain dans le développement de la commune

#### Un cadre réglementaires et des limites naturelles

La question des risques au niveau de la consommation d'espaces agricoles et naturels est posée. M. DAVID confirme les propos de Mrs POISSON et BAUD quant au cadre législatif protégeant les espaces agricoles : elle empêche l'urbanisation de ces zones. Cette contrainte écartée, les enjeux se recentrent sur le degré d'urbanisation de la commune. Les réflexions sont à mener dans le PLU, et il est probable que dans certaines parties de la commune la valeur de 40 logements par hectare soit dépassée avec des densités variables. On notera que l'urbanisation de la commune est limitée par les espaces de forêt et de marais qui la borde. Restent

donc les zones déjà viabilisées à remplir

Action 2 : Favoriser la densification lorsque c'est possible

Action 3 : Favoriser le renouvellement urbain (gestion des mutations et des transformations du bâti existant)

### Du SCOT au PLU

La précision demandée par Mme GUINAUDEAU concernant la possibilité de **densification** est expliquée par M. DAVID : une règle de densité s'applique sur le territoire de la commune via le SCOT et/ou le PLH. Selon les espaces (zones pavillonnaires notamment), la densification est variable. Il s'agit de territorialiser la densification en fonction de la trame urbaine. .

Il est rappelé la nécessité de construire sur les **espaces interstitiels dits « dents creuses »** et l'éventualité d'outils pour inciter les particuliers à vendre les parcelles en question : quelques pistes sont évoquées : ZAC (zone d'Aménagement Concerté, préemption lors de la mise en vente, taxation...

M. LEFEBVRE insiste pour que l'impossibilité d'urbaniser les zones agricoles soit reprise dans les documents d'urbanisme.

### Enjeu: Lutter contre l'artificialisation des sols

Action 5 : Promouvoir les techniques alternatives pour les particuliers ex terrasse en bois

Action 6 : Améliorer l'écoulement des eaux pluviales au niveau du quartier des Demoiselles

M. DAVID confirme qu'une **étude de zonage pluvial** est en cours de réalisation. Les surfaces imperméabilisées y sont repérées. Les conclusions de l'étude permettront de présenter le contexte réglementaire et de l'accompagner d'un guide ou d'incitations. Par exemple la diffusion des fiches du CAUE.

On relève des problèmes sur la qualité de l'eau dans les exutoires.

Il est suggéré de remplacer les gouttières par des tuiles d'argile.

Les discussions se poursuivent sur les coûts des différents types de sols (par exemple les allées drainantes), leur entretien, les contraintes d'accessibilité...

On évoque le problème de la bande de 5 m de retrait des habitations par rapport à la chaussée et le goudronnage ou bétonnage de cette bande. Egalement les contraintes liées aux mises aux normes au regard de l'accessibilité qui vont plus dans le sens de revêtements durs.

M. POISSON conclut sur la difficulté de concilier les enjeux sociaux et environnementaux.

## Enjeu: Veiller au maintien de la qualité paysagère

### Action 7 : Effacer les réseaux

#### Une programmation sur le long terme

Mr BAUD explique que la commune voudrait bien l'effacement de tous les réseaux, mais que le financement des travaux dépend de **la programmation du SYDEV**. Il aborde le sujet d'une ligne enterrée menant à Saint Hilaire de Riez, à partir de laquelle tous les réseaux seraient enterrés aux frais d'EDF.

### Action 8 : Mettre en place des containers enterrés

On confirme que la faisabilité technique de la mise en place de containers enterrés sera étudiée dans les opérations d'aménagement.

Mr POISSON indique qu'il est nécessaire si ce choix est fait, qu'il y en ait un nombre conséquent au regard des coûts de collecte car il est nécessaire d'avoir une benne appropriée pour ce type de conteneurs.

On évoque le problème des dépôts sauvages sur certains points d'apport volontaires.

### Action 9 : Faire des trompe l'œil au niveau des transformateurs EDF, et/des pignons d'immeuble

#### Vers un consensus dans le cadre d'une charte paysagère

La possibilité de conventionner avec l'espace jeunesse pour graffer le transformateur voisin du local est envisagée. On rapporte que pour les autres espaces, la possibilité de les décorer ne fait pas l'unanimité. La discussion porte alors sur le développement et la diversité des clôtures présentes en ville et en particulier la dégradation de celles-ci dans le temps avec leur impact esthétique.

La prise en compte de ces aspects dans une charte paysagère globale pourrait contenter tous les acteurs.

### Action 10 : Améliorer les aménagements des espaces de pique nique

#### Vers un meilleur accueil en forêt

Mr BAUD explique que les espaces de pique nique sont en forêt et qu'ils ne dépendent pas de la commune mais de l'ONF. Des réflexions sont en cours pour mieux accueillir le public via des parcours VTT, pour chevaux et des aires de jeux dans la forêt des Pays de Monts.

La mise en valeur des points de vue panoramique et l'utilisation des espaces de

piques pour sensibiliser les utilisateurs sont proposés pour ce milieu très apprécié des Hilairois. On évoque également les problèmes liés aux déchets (dépôts sauvages).

## Action 11 : Agir contre la pollution publicitaire

### Vers un règlement local de publicité

Le sujet ayant déjà été abordé lors de la réunion concernant l'économie locale, les conclusions suivantes sont présentées : la législation nationale concernant les affichages publicitaires va changer, il est donc envisagé de mettre en oeuvre un **règlement local de publicité**. Mr POISSON rappelle également l'évolution de la législation sur les panneaux publicitaires lumineux dans le cadre de la Loi Grenelle II.

## Enjeu: Valoriser davantage le patrimoine de la Ville

Action 12 : Continuer la politique patrimoniale de la ville de mise en valeur des sites touristiques (Bourrine BBJ et marais salant)

Action 13 : Avancer sur le projet de mise en valeur de la Livarde

### Une deuxième vie pour ces sites

M. BAUD présente un bilan des visites en stagnation. Il s'agit donc de mettre en réseau ces trois sites et de proposer des animations. Il rappelle à ce propos le travail conduit par Elodie LEBOUAIS sur des circuits de randonnée et de découverte mettant en valeur le patrimoine naturel et architectural. La mise en valeur peut passer par une **interactivité, des boucles locales** et la présentation de savoir faire traditionnels (terre, chaume). L'intérêt à nouveau pour les matériaux traditionnels notamment dans l'éco-construction (terre, chaume) pourrait constituer une piste pour susciter un regain d'activités. Ceci permettrait d'aller au-delà de l'aspect tradition « folklorique » en perte de vitesse compte tenu du renouvellement générationnel.

## Enjeu: Mieux circuler dans la ville

Action 14 : Rendre plus lisible et plus efficace les axes de circulation structurants de la ville

Action 15 a: Inciter les automobilistes à ne pas se garer sur les trottoirs ou sur les pistes cyclables

Action 15 b: Limiter la vitesse en milieu urbain

### Vers une meilleure circulation

M. DAVID présente le principe d'une hiérarchisation des voies, qui permettrait d'identifier des axes structurants et de relier les quartiers entre eux.

La signalisation des places de parking est abordée. Des emplacements plus lisibles pourraient empêcher l'obstruction des trottoirs et des pistes cyclables par les voitures en stationnement.

### Une étude sur les transports

M. BAUD illustre le besoin d'**étude transport** sur la ville par l'exemple du manque de signalisation de la corniche Vendéenne. Cette étude inclura la participation de Saint Gilles Croix de Vie.

## Enjeu: Limiter l'usage de l'automobile, favoriser et développer l'intermodalité

Action 17 : Organiser un système de TC à la demande en minibus et handibus

Action 18 : Communiquer davantage sur les formules existantes du covoiturage et du Transport Collectif

### Une compétence statutaire de la communauté de communes

On cite les exemples de réseau des taxis, d'associations locales de transports à la demande mis en œuvre sur d'autres territoires. On rappelle que la compétence transport est une compétence statutaire de la communauté de communes. Mr POISSON rappelle la chance qu'à le territoire d'avoir sauvegarder une ligne ferroviaire qui peut permettre le développement de l'**intermodalité**. Certaines stations touristiques mettent aujourd'hui en avant le fait que l'on puisse venir en vacances sans voiture ce qui signifie qu'il faut mettre en place des alternatives en matière de **transports doux** et d'intermodalité.

## Action 19 : Etudier un partenariat avec une station de montagne pour s'équiper en bus électriques (ex. de la navette estivale)

### Les suites d'une expérience peu concluante

M. BAUD relate une expérimentation de cet ordre avec une station alpine. Un bus électrique avait été mutualisé entre les deux communes. Technologiquement, le bus ne répondait pas aux besoins de la ville, l'expérience a donc été abandonnée. Un autre essai sur une période plus longue et avec un autre type de bus pourrait être envisageable même si ce premier essai ne s'était pas avéré concluant.

Enjeu: Favoriser les déplacements doux

## Action 20 : Etudier puis mettre en place un Schéma Vélo

### La facilitation de l'usage du vélo

M. DAVID en réfère au travail d'une stagiaire qui a réalisé un état des lieux sur la commune. Une réflexion est menée en parallèle avec la communauté de communes. Il s'agit d'imaginer des boucles et de plus longs trajets qui relient les points d'intérêt de la commune et d'identifier les tronçons à (ré)aménager. Le vélo est déjà un moyen de transport fréquemment utilisé sur la commune : cette démarche a un intérêt touristique, mais est aussi pensée en fonction des trajets des enfants allant à l'école par exemple.

M. Baud indique qu'un des partis-pris consiste à mettre en œuvre une voie mixte vélo/piéton. Le risque de conflit d'usage est pointé.

Enjeu: Maintenir et valoriser la gare de Saint-Hilaire

## Action 21 : Aménager et valoriser la gare

### Vers un pôle multimodal

Mr BAUD parle d'une ouverture de la gare sur ses deux façades. Cette configuration participerait à la transformation de la gare en pôle multimodal.

A noter que le trafic dans le TER est en hausse depuis plusieurs années. Certains lycéens utilisent ce mode pour rejoindre leur établissement.

## Conclusion

La réunion se clôt vers 23h.